

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 Février 2023
L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-sept du mois de Février

Membres en exercice	29
Membres présents	23
Procurations	4
VOTES	27
POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	21/02/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur TEMPLIER Jean-Pierre, 1er Adjoint

PRESENTS: MM/Mmes SPAGNOU D - TEMPLIER JP - REYNIER C - PERARD F - PELOUX N - CODOUL B - GHERBI C - LAUGIER N - LOUVION C - BRUNET M - GARCIN F - GALLO C - CLARES P - BOY JP - GALANTINI V - ODDOU S - MUNS A - PAYAN L - PICHON H - MORARD S - CLEMENT JL - JAFFRE S - FERAUD S

PROCURATIONS : Mme TOUCHE Christiane à M. TEMPLIER Jean-Pierre, Mme JOURDAN Elodie à M. CODOUL Bernard, Mme SCHMALTZ Emilie à Mme REYNIER Christine, Mme SEBANI Stéphanie à M. JAFFRE Sylvain

ABSENTS EXCUSES : RODRIGUEZ C. DERDICHE C.
M. PICHON Hugo est élu secrétaire de séance

2023-03-19 SF

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET CIMETIERE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, présenté le 27 février 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent de fonctionnement cumulé de

* un déficit d'exploitation cumulé de **-210,29 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 27 voix POUR

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-210,74 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT.....	0,45 €
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31.12.2022 affecté comme suit	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 002)	
B) DEFICIT AU 31.12.2022	-210,29 €

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Daniel SPAGNOU